

Chapitre

# 15



## Conflits d'usage et partage des ressources entre ville et agriculture en Île-de-France Résultats à partir de la presse quotidienne régionale<sup>1</sup>

André Torre et Ségolène Darly

Cet article a une histoire, qui a commencé il y a quelques années à Paris dans le bus 27<sup>2</sup>. Ce jour-là, André Torre, à la recherche d'un cofinancement pour une thèse sur les conflits liés à l'agriculture en zone péri-urbaine, rencontre Georges Benko, qui lui conseille de s'adresser à Isabelle Laudier à la Caisse des dépôts et consignations et va ensuite l'aider à obtenir cette aide conséquente. L'histoire qui s'en suit est longue, faite de

- 
1. Nos remerciements vont à Isabelle Laudier, sans qui cette aventure n'aurait pas été possible.
  2. Le bus 27 présente la particularité de passer à la fois à côté de l'Institut de géographie et d'Agroparistech.

plein de bonheurs et de malheurs. La thèse de Ségolène commence à l'École des Hautes Études en sciences sociales sous la direction de Georges et avec le soutien de la CDC, Georges et André deviennent amis, Ségolène travaille beaucoup, la thèse finit par être soutenue avec succès en 2009, mais sous la direction d'André, car Georges est décédé entre-temps... Le texte, écrit par un économiste et une géographe, est un hommage à Georges Benko, qui travailla longtemps à la lisière des deux disciplines.

## 1. La spécificité des territoires agricoles périurbains : un contexte de concurrence extrême pour l'accès aux ressources

L'observation empirique des formes d'agriculture qui se développent à la périphérie des villes met en évidence la présence généralisée de certains types de production ou de commercialisation, ce qui explique la tendance à qualifier de « périurbaines » des filières particulières, comme les filières maraîchères et les filières dites « de proximité ». L'identification de filières productives qui seraient spécifiquement « périurbaines » se heurte cependant à deux réalités : premièrement, l'existence d'une diversité de systèmes agricoles localisés au sein des couronnes périurbaines (voir la forte présence des céréales aux portes de Paris) et, deuxièmement, la présence, en zones urbaines et périurbaines, des mêmes formes d'agriculture que l'on trouve en zone rurale.

Face à ce constat, la communauté scientifique s'accorde à dire que si l'existence d'une spécificité des filières productives périurbaines est discutable, il est un caractère spécifique des territoires périurbains qui fait l'objet d'un large consensus. Leur spécificité repose sur le fait qu'un nombre croissant d'usagers se retrouvent en compétition pour l'accès aux ressources et aux terres traditionnellement réservées à l'agriculture.

L'idée que l'agriculture périurbaine est avant tout définie par l'état et la localisation des ressources exploitées est exprimée par le concept de « l'urban agriculture », énoncé par Mougeot (Mougeot, 2000 dans Moustier et Salam Fall, 2004, p. 27) :

*Urban agriculture is an industry located within (intraurban agriculture) or in the fringe (periurban agriculture) of a town, a city or a metropolis, which grows and raises, processes and distributes a diversity of food and non-food products, (re-) using largely human and material resources, products and services found in and around that urban area, and in turn supplying human and material resources, products and services mainly to that urban area.*

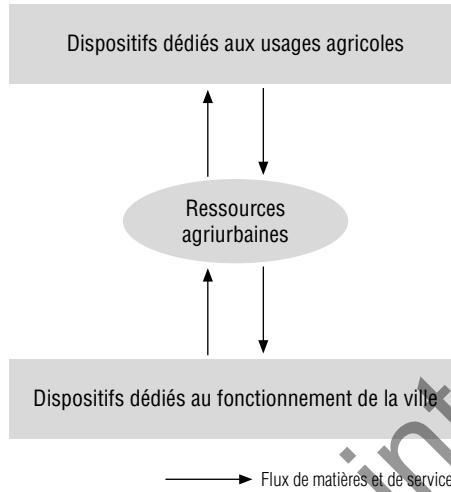
Les auteurs reprennent et complètent cette définition en précisant que tout système agricole localisé au sein d'une aire urbaine (donc périurbain) est au cœur de flux de ressources qui circulent entre systèmes productifs agricoles et urbains. Ces flux sont l'occasion de valoriser des synergies productrices de valeur, mais se trouvent également à l'origine d'une mise en concurrence des systèmes pour la consommation des ressources territoriales. La dimension territoriale des systèmes agricoles périurbains réside donc dans l'existence de flux localisés de ressources qui s'échangent entre un système agricole et le centre urbain le plus proche, au sein de ce que l'on peut appeler *l'écosystème agriurbain*<sup>3</sup>.

À l'échelle d'un territoire, les systèmes productifs urbains absorbent en entrée des flux de matières primaires brutes (eau, air, sol) ou transformées (produits du secteur primaire, dont l'agriculture) issues d'un stock de ressources naturelles. En sortie, ils accumulent des excédents de matières sous forme de déchets qu'il faut exporter vers d'autres territoires, stocker sur place ou recycler pour renouveler le stock de matières premières. Les systèmes productifs agricoles sont doublement connectés à ce réseau de flux de matières. D'un côté, ils fournissent des aliments et des matières premières à la ville. D'autre part, ils ont longtemps permis d'absorber une partie des déchets urbains (fumiers d'attelage, puis eaux usées et, aujourd'hui, boues de stations d'épuration et produits de compostage) en les réincorporant dans le cycle de l'écosystème agriurbain.

Par extension, nous appellerons *ressources agriurbaines* les ressources qui circulent entre les systèmes agricoles et urbains et sont utilisables aussi bien pour la production agricole que pour la consommation urbaine (figure 15.1). Il s'agit des sols non bâtis, de l'eau, de l'air et de certaines ressources « produites » comme les ressources paysagères, des produits alimentaires ou encore les résidus de déchets urbains qui peuvent entrer dans le cycle de production agricole.

3. Le terme d'écosystème dérive de la contraction d'*ecological system*. Dans les domaines de la biologie et de l'écologie, un écosystème est défini par sa thermodynamique, « dont les différentes composantes, biotiques et abiotiques, sont reliées par des échanges de matière et d'énergie ». Lorsqu'il s'applique à la ville, il peut désigner deux types d'écosystèmes, celui de la « Nature » en ville et celui de la ville elle-même, considérée comme un écosystème. Dans une acception élargie de la notion d'écosystème, on peut considérer non seulement les flux de matières, mais aussi l'ensemble des flux de ressources, qu'il s'agisse de matières premières ou transformées, de services, de ressources financières, paysagères, etc. On parlera alors d'écosystème agriurbain pour désigner le système issu de l'interconnexion entre les systèmes productifs d'un centre urbain et des systèmes productifs agricoles.

Figure 15.1  
Représentation schématique de l'écosystème agriurbain



### 1.1. Un système compétitif source de conflits

Dans des espaces où les volumes de ressources disponibles sont limités, la forte concurrence entre les usages susceptibles de les exploiter est à l'origine d'une multiplication des tensions et des conflits. C'est le cas des ressources agriurbaines qui, au sein des zones périurbaines, sont convoitées par de nombreux usages antagoniques (Donadieu, 2000).

Le processus d'expansion spatiale des villes consomme en effet des espaces naturels, agricoles ou forestiers et génère des nuisances et des pollutions qui se transmettent par la circulation de certaines ressources « mobiles » comme l'eau ou l'air. Derrière ce constat universel se cache une diversité de modes d'expansion du territoire bâti qui n'ont pas toujours les mêmes impacts sur le fonctionnement des territoires agricoles.

Cette expansion a longtemps été alimentée par la conquête progressive des terres les plus proches. Bryant montre bien, à la fin des années 1970, que les modalités d'expropriation qui accompagnent le développement des grands ouvrages d'aménagement de la banlieue parisienne ont parfois permis d'améliorer les conditions d'exploitation des terres agricoles grâce au réinvestissement des bénéfices des ventes dans l'appareil productif de l'agriculture (Bryant, 1973a). De plus, l'augmentation du marché urbain a pu constituer un débouché très intéressant, si bien que certaines exploitations fruitières se sont agrandies (plus loin) à cette période pour répondre à la demande (Bryant, 1973b).

Dans le modèle plus récent d'étalement urbain, celui de la ville diffuse et des semis de bâtis de plus en plus lâches, la trame agricole devient durablement « interstitielle » malgré une occupation de l'espace encore majoritaire. En effet, au sein des couronnes périurbaines actuelles<sup>4</sup>, seulement 10 à 15 % de la superficie du territoire est artificialisée (Boisson, 2005), ce qui signifie que plus de 80 % de la superficie restante est occupé par des espaces ouverts, parmi lesquels les espaces agricoles sont souvent majoritaires<sup>5</sup>. À l'échelle de la France, c'est ainsi 40 % de l'ensemble des espaces agricoles qui est localisé au sein d'une aire urbaine (carte 15.1).

Même si la consommation totale de terres agricoles a pu y être maîtrisée ou du moins ralentie (IAURIF, 2005), ces espaces ruraux sous influence métropolitaine sont les soutiens d'interpénétration de plus en plus complexes entre les territoires fonctionnels de la ville et de l'agriculture. De plus, l'arrêt des grands investissements publics pour l'aménagement des programmes d'urbanisation a rompu les marges de négociation basées sur les indemnités d'expropriation des exploitants. Les tensions et conflits de voisinage sont donc favorisés par ce nouvel environnement périurbain, sans que les échanges fonciers ne permettent les investissements nécessaires à une réorganisation des systèmes d'exploitation.

Ces conflits sont souvent considérés comme les signes d'un dysfonctionnement grandissant des structures sociales au sein des territoires périurbains. Notre hypothèse de recherche prend le contre-pied de cette affirmation et affirme, à l'inverse, que les conflits participent à la régulation sociale des usages des ressources agriurbaines.

Les analyses présentées dans cet article répondent alors à trois objectifs de recherche :

- recenser les objets et les ressources dont les usages sont régulés lors des processus conflictuels ;
- évaluer les échelles d'action mobilisées par les acteurs en fonction des enjeux spatiaux à l'origine du conflit ;

---

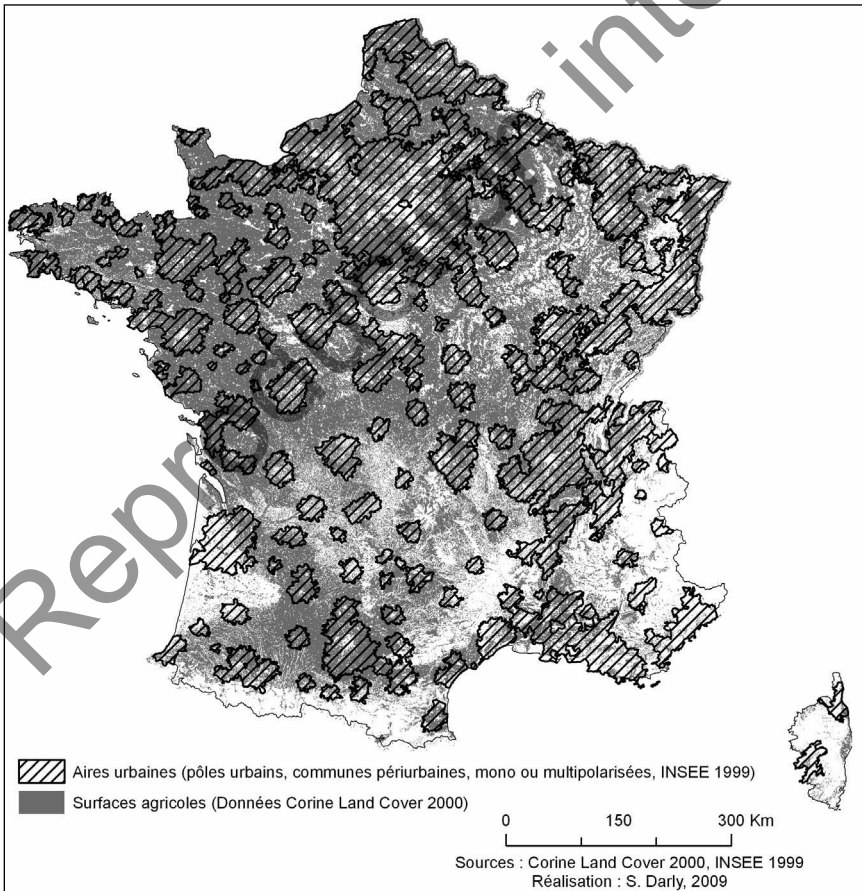
4. L'INSEE définit la *couronne périurbaine* comme l'ensemble formé par les communes rurales ou les unités urbaines, dont 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain le plus proche ou les communes attirées par celui-ci. Un *pôle urbain* est une unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. Le pôle urbain et sa couronne périurbaine forment une *aire urbaine*.

5. Les zones de peuplement ancien ont en effet fait l'objet d'un défrichement intensif lors des révolutions agricoles successives, avant que ne soit organisée la protection des reliquats de forêts.

- mettre en évidence les contextes socioéconomiques qui réunissent les conditions spatiales et sociales favorables à l'engagement des acteurs dans le conflit.

Pour cela, nous avons effectué un recensement quantitatif des conflits d'usage des ressources agriurbaines, localisés au sein de la région Île-de-France. La première partie de ce texte revient sur le contexte géographique, les cadres conceptuels et la méthode de recensement qui ont été utilisés. Les résultats du recensement et de l'analyse du corpus sont détaillés dans une seconde partie, où ils sont présentés en fonction des trois objectifs de recherche que nous nous sommes assignés.

Carte 15.1  
Les terres agricoles et les aires urbaines en France



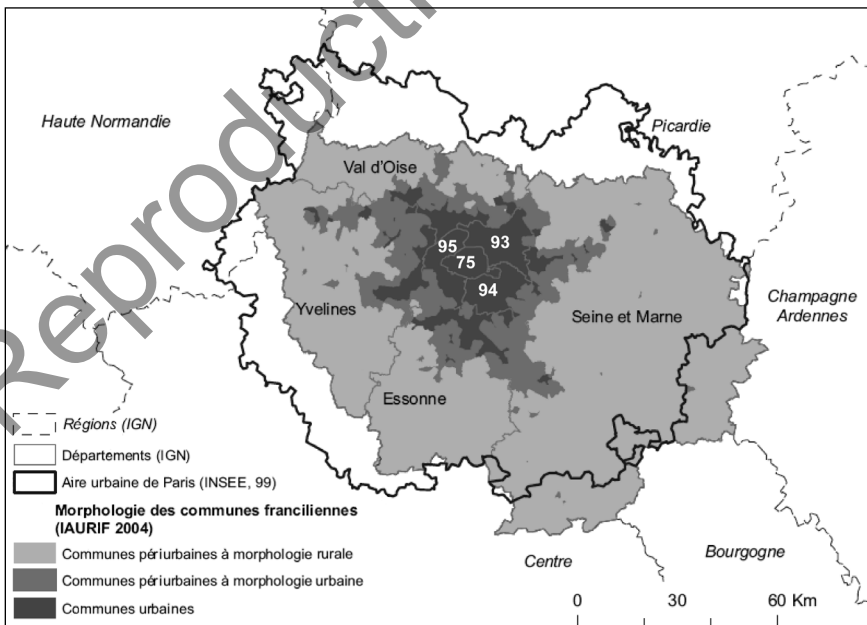
## 2. Les conflits d'usage des ressources agriurbaines : contexte, concepts et méthodes de recherche

### 2.1. L'Île-de-France, une région témoin de la diversité des dynamiques périurbaines

L'Île-de-France est, de très loin, la plus importante région métropolitaine française et n'est comparable qu'avec deux ou trois aires urbaines de la même envergure en Europe. Région capitale, première place financière et industrielle française, à la fréquentation touristique inégalée sur le territoire national, son organisation spatiale en fait l'archétype de l'agglomération radioconcentrique, seulement perturbée par des excroissances urbaines en « doigts de gant » qui respectent les vallées du réseau hydrographique convergent de la Seine, la Marne et l'Oise (carte 15.2). Alors que la moitié de sa superficie est actuellement occupée par l'agriculture, c'est une des premières collectivités régionales à avoir reconnu les enjeux d'un aménagement durable de l'espace qui permette la conservation des terres agricoles et la survie des exploitations agricoles. Le signe le plus récent de cet

Carte 15.2

#### Les différentes discontinuités morphologiques et politico-administratives de la région Île-de-France



Source: IAURIF (2004).

engagement des autorités locales est la reconnaissance et le soutien d'initiatives locales pour le maintien des espaces agricoles sur des territoires intercommunaux particulièrement exposés à la pression urbaine (les « programmes agriurbains »), qui viennent s'ajouter aux quatre parcs naturels régionaux de la grande couronne rurale.

Les tensions inhérentes à la proximité d'activités antagoniques, propres à la multifonctionnalité des espaces périurbains, y sont multiples et aiguës, en raison de la rareté de l'espace, mais aussi de la diversité forte des activités de production et des populations qui l'habitent.

## 2.2. Cadres conceptuels d'analyse des conflits d'usage

### 2.2.1. La définition conceptuelle du conflit d'usage

De nombreuses publications prennent pour objet d'étude les conflits eux-mêmes et analysent leur déroulement et leurs caractéristiques locales (Melé, 2003 ; Kirat et Torre, 2006). La majorité des auteurs constate que la grande diversité des tensions liées à la multitude des usages de l'espace les rend difficilement observables ; comme elles ne s'expriment pas toujours, il est peu réaliste de vouloir en faire un état des lieux. Ne s'intéresser qu'aux protestations (Rucht, 1992) est un moyen de restreindre draconiquement le champ d'observation, au risque d'une perte d'information regrettable<sup>6</sup> (Trudelle, 2003). Un choix intermédiaire, certainement le plus ouvert et opérationnel, est alors de repérer le conflit par l'observation de l'action d'opposition d'au moins un des acteurs ; c'est cet acte, limité dans le temps et l'espace, qui va signifier une cristallisation des tensions.

Les analyses empruntant à la théorie des jeux mobilisent la notion d'engagement crédible pour conceptualiser cette action (Caron et Torre, 2005). L'engagement se décline selon des modalités plus ou moins institutionnalisées (prise de parole, signaux écrits, lettres recommandées, procédures administratives...) et plus ou moins radicales (voie de fait, panneau d'interdiction, barrière...). Le conflit, tel qu'il est alors défini, va constituer un objet plus facilement identifiable à partir de sources de données directes ou indirectes et plus adapté à une approche quantitative de la conflictualité. On entend ici par conflit une opposition entre acteurs aux objectifs antagonistes, qui font l'objet de l'engagement crédible de la part d'au moins une des parties.

---

6. Alors que le terme « activité conflictuelle » désigne l'ensemble des actes et agissements d'opposition, l'expression « activité de protestation » implique que les acteurs pratiquent des actions collectives supposant une manifestation physique.



### 2.2.2. Les espaces objets du conflit : entre dispositifs contestés et ressources protégées

Plus que l'usage en lui-même, c'est sa localisation au sein d'espaces valorisés par d'autres usagers qui est contestée lors des conflits. Dans ces situations, ce sont plus précisément autour des dispositifs localisés de cet usage<sup>7</sup> que se cristallise la réaction conflictuelle des acteurs.

Cette réaction est liée aux antagonismes qui opposent plusieurs usages entre eux. Ces antagonismes peuvent être contenus à l'intérieur d'un périmètre défini par la géographie du dispositif contesté, mais peuvent aussi concerner les espaces voisins, qui subissent des nuisances de voisinage. L'ensemble des espaces dont les caractéristiques sont altérées par l'usage contesté seront considérés comme les espaces objets du conflit.

Figure 15.2  
Les différents espaces objets du conflit



La géographie des espaces objets d'un conflit relève donc de plusieurs cas de figure :

1. Les ressources dont l'état ou les conditions d'usage sont contraints par l'objet du conflit sont localisées à l'intérieur du périmètre de cet objet. C'est le cas d'une partie des conflits liés au zonage présent dans les documents d'urbanisme qui classent en inconstructible une parcelle : le conflit entre usage de protection foncière et usage résidentiel.

7. En dehors de cas particuliers, comme les mouvements antinucléaire ou anti-OGM, qui s'opposent dans l'absolu à certaines activités, ce sont les dispositifs localisés d'un usage qui sont contestés lors des conflits, c'est-à-dire la manière dont sont organisés et agencés les moyens techniques, matériels et réglementaires qui permettent d'utiliser un lieu en particulier pour cet usage. Dans ce texte, le terme de dispositif désigne à la fois des techniques et des équipements matériels (infrastructures, bâtiments, flux de véhicules) qui modifient l'état physique des ressources, et des dispositifs réglementaires qui en modifient les conditions légales d'usage.

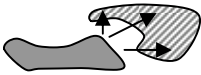


**Périmètre du dispositif contesté**



**Périmètre des espaces objets du conflit**

2. Les ressources contraintes par le dispositif contesté sont localisées dans des espaces contigus ou voisins de l'objet. Ainsi, l'élevage de sangliers n'est pas contesté au sein des domaines privés, mais les dégradations subies par les agriculteurs voisins entraînent une contestation des modalités de gestion des domaines.



**Périmètre du dispositif contesté**



**Périmètre des espaces objets du conflit**

3. Enfin, les acteurs qui engagent le conflit évoquent les deux arguments, c'est-à-dire que le dispositif contesté menace à la fois les ressources auxquelles il se superpose et celles localisées dans le voisinage. Ainsi, les projets d'implantation de sites industriels sont hautement polémogènes parce que, non seulement ils sont synonymes de production et de diffusion de nuisances sonores ou olfactives au sein des zones d'habitat limitrophes, mais ils sont aussi soupçonnés de contaminer les sols sur lesquels ils seront localisés et de détruire les ressources paysagères des sites.

### 2.2.3. *Conflits préventifs et conflits curatifs*

On distingue les conflits préventifs, dans lesquels les acteurs anticipent l'impact d'un usage sur l'espace en le contestant avant qu'il ait pu être mis en œuvre, des conflits curatifs, dans lesquels l'objectif est de protéger des ressources d'une possible dégradation. Dans ces situations, la cartographie de l'ensemble des espaces objets du conflit dépend de l'accessibilité des informations permettant de localiser le dispositif contesté et de la capacité des acteurs à percevoir ou à modéliser les éventuels phénomènes de diffusion de nuisances qui y sont liés. Cette évaluation, ne pouvant se baser sur des mesures *in situ*, est fortement dépendante de l'expérience de certains acteurs de processus conflictuels similaires, ces derniers pouvant servir de références expérimentales (cas des éoliennes où les exemples pour et contre sont empruntés aux Pays-Bas comme à certains sites modèles français). Les réseaux d'acteurs sont ici déterminants dans le partage d'expérience et la circulation des informations qui nourrissent la modélisation spatiale de ces processus de diffusion. En fonction de la nature du

dispositif contesté, de l'accessibilité des informations sur ses caractéristiques et, enfin, de la capacité de certains acteurs à en modéliser ses impacts sur les ressources du secteur, le périmètre des espaces objets du conflit peut donc s'étendre bien au-delà de celui du dispositif en question.

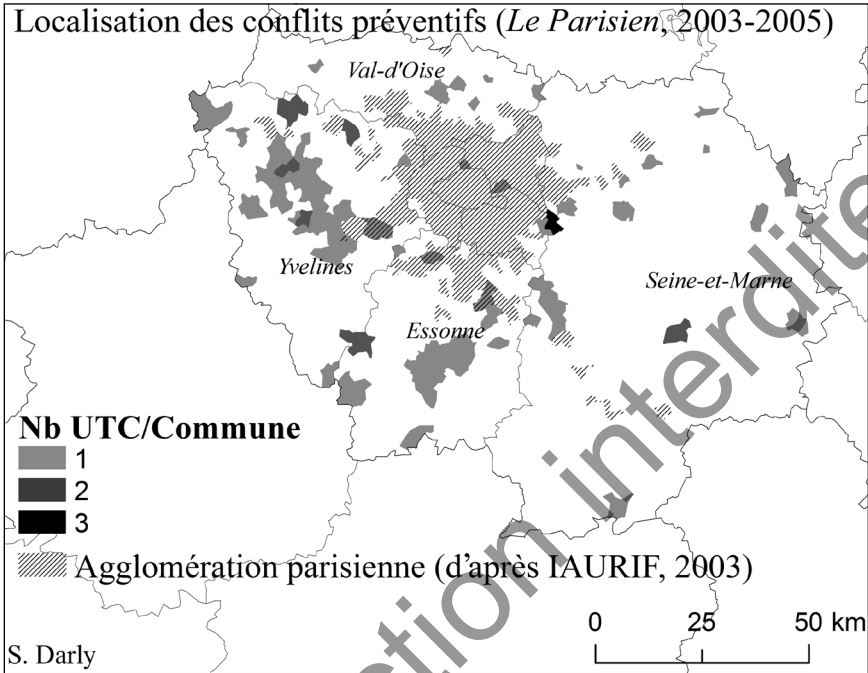
Les conflits curatifs sont déclenchés par la dégradation effective et constatée des ressources. L'objectif des acteurs est alors d'obtenir la restauration d'un état initial ou bien une indemnité ou autre compensation pour les préjudices subis. La délimitation des espaces supports du conflit est alors fortement liée aux modalités d'évaluation des nuisances ou des risques par les acteurs sur le terrain. La localisation des espaces supports s'effectue selon deux séquences chronologiques. La première est caractérisée par la préexistence d'une perception sensible de nuisances au sein d'un périmètre, qui entraîne la recherche et l'identification de l'objet source de ces nuisances, et éventuellement l'ajustement du périmètre initial d'incompatibilité de superposition et de voisinage (cas de la pollution des ressources en eau). À l'inverse, dans de nombreux cas, c'est l'identification d'un objet perçu comme source potentielle de nuisances qui entraîne la recherche et l'identification des espaces voisins concernés par ce risque (cas des silos agricoles qui, à la suite de l'explosion de l'un d'eux, deviennent tous l'objet de procédures d'évaluation des risques).

### 2.3. Sources et méthodes de recensement des conflits relatés dans la presse

Un premier recensement de l'ensemble des conflits d'usage rapportés par le journal *Le Parisien* en 2005 (182 au total), nous a indiqué que, même si l'agriculture n'est qu'exceptionnellement l'objet du conflit et que les acteurs de la filière agricole y sont rarement impliqués, 30% de ces conflits concernent l'utilisation non agricole d'un espace ouvert identifié comme agricole (cultivé, en jachère ou à vocation agricole). Par ailleurs, ce premier recensement a souligné, d'une part, l'implication majoritaire des associations et des élus locaux (70% des conflits) et, d'autre part, qu'une grande partie des conflits concernait non seulement les usages du sol mais aussi plus spécifiquement la régulation foncière (40% des conflits).

Le recensement des conflits liés à l'agriculture a ensuite été étendu à deux années supplémentaires (2003 et 2004) et a permis de constituer une base de référencement de 90 conflits d'usage des ressources agri-urbaines, d'étendues et d'intensités variables. Recueillies sous forme de base de données relationnelle, les informations contenues dans les articles, une fois encodées, ont permis de localiser les communes concernées par un ou plusieurs conflits du corpus entre 2003 et 2005. Les cartes 15.3 et 15.4 rendent compte de la distribution spatiale de ces communes.

Carte 15.3  
**Localisation des espaces objets de conflits préventifs**

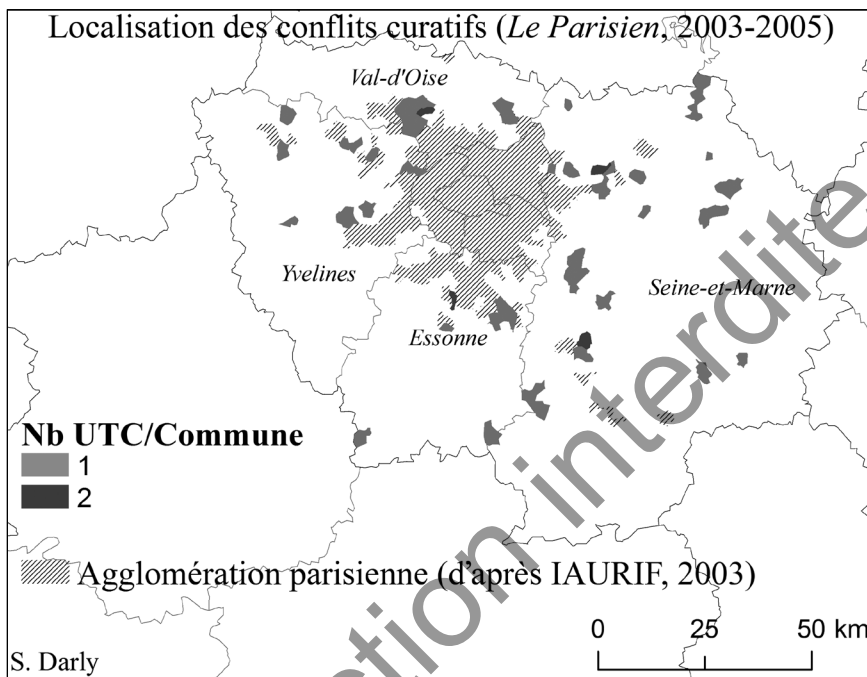


UTC: Unité territoriale conflictuelle géographique de conflit, un conflit qui s'inscrit sur le territoire de plusieurs communes est représenté par autant d'UTC.

### 3. Résultats, les caractéristiques géographiques des conflits d'usage: des objets aux processus sociaux

À partir des informations recueillies dans le quotidien régional *Le Parisien*, nous décrivons la diversité des objets contestés et la nature des antagonismes qu'ils génèrent et qui sont à l'origine de la réaction des acteurs. Nous présenterons ensuite les jeux d'acteurs qui s'opposent à ces différentes catégories d'objets. Enfin, nous évaluerons l'influence du contexte socioéconomique des communes sur la probabilité d'émergence d'un processus conflictuel.

Carte 15.4  
Localisation des espaces objets de conflits curatifs



### 3.1. Origine et extension spatiale des conflits pour le partage des ressources agriurbaines

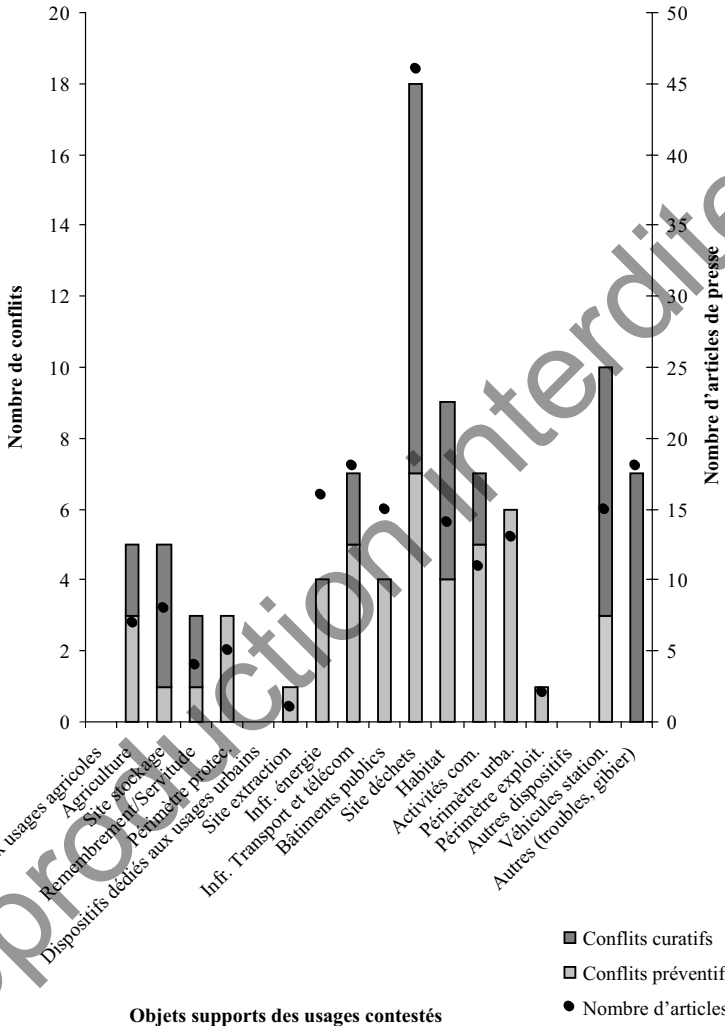
Les informations relevées nous ont permis de mettre en évidence la diversité des dispositifs contestés par les acteurs à l'origine des conflits, ainsi que les différents types d'antagonismes qui expliquent cette réaction.

#### 3.1.1. Nature et diversité des dispositifs contestés

Les conflits d'usage des ressources agriurbaines sont majoritairement déclenchés dans le cadre de la lutte contre l'extension et le renouvellement des espaces urbanisés (figure 15.3). Ils représentent 63% des conflits et sont relatés par 70% des articles.

Cette lutte passe par la contestation de certaines catégories de dispositifs dédiés aux différentes dimensions du fonctionnement et de l'expansion de la ville. Celle des dispositifs de la gestion et du traitement

Figure 15.3  
**Proportion des conflits curatifs ou préventifs en fonction du type d'objet contesté**



Source: *Le Parisien*, 2003-2005.

des déchets se distingue par son importance (elle regroupe près d'un tiers des cas). Ces dispositifs sont cependant les supports d'usages de différentes natures, des dispositifs d'enfouissement des matières solides sur des sites de décharges, ou par incorporation des résidus de stations d'épuration aux sols cultivés, à leur destruction au sein d'unités d'incinération.

Les autres catégories contestées des dispositifs de la ville sont relatives, par ordre d'importance, aux usages de logements, de transports et de communication, aux activités commerciales et de loisirs et aux usages de services publics (prisons, aires d'accueil de caravanes). Le reste des dispositifs dédiés à l'extension des espaces urbanisés au détriment des ressources naturelles concerne certaines activités du secteur primaire comme l'extraction et la production d'énergie éolienne (ces deux catégories font l'objet de 5,5% des conflits). Enfin, les périmètres de réglementation d'urbanisme, au sein desquels est autorisée la conversion des espaces ouverts en zones urbanisées ou industrielles, font l'objet de près de 8% des conflits.

Les autres usages non agricoles (non marchands et non planifiés) de l'espace constituent la deuxième source de conflits. Ils sont à l'origine, entre 2003 et 2005, de 18% des conflits recensés et de 17% des articles. Ils sont liés à l'usage résidentiel de terres agricoles (en friches, jachère ou en prairie) par le stationnement de groupes de caravanes ou de véhicules, mais aussi aux usages de loisirs comme la chasse ou les sports motorisés, qui sont responsables de dégâts sur les cultures. Certains usages illégaux de l'espace agricole, dont les objets supports ne sont pas toujours identifiés, font aussi partie de cette catégorie d'usages (vols).

Enfin, les conflits qui sont liés aux usages agricoles de l'espace, ou encore à l'extension des espaces à vocation agricole représentent la plus petite proportion des conflits relatés dans la presse (les contraintes qu'ils génèrent sont à l'origine de seulement 16% des conflits et de 12% des articles). Ces conflits luttent contre plusieurs catégories d'objets. La première est celle des dispositifs cultureux jugés risqués ou dangereux (brûlage, interdit par la loi, des résidus de récoltes en plein champ, utilisation expérimentale de semences OGM, forage agricole pour les cultures d'irrigation). La seconde est relative aux dispositifs liés aux activités de stockage et de transformation des intrants et des produits agricoles, qui nécessitent l'extension, la construction ou le fonctionnement de sites industriels relevant du régime des installations classées (silo de stockage des récoltes, nuisances sonores des camions de transport de betteraves).

Le reste des conflits qui contestent les dispositifs dédiés aux usages agricoles de l'espace est provoqué par l'adoption des conditions réglementaires qui contraignent les usages, urbains ou agricoles, des ressources naturelles. Les objets visés par ces processus de contestation sont donc essentiellement les périmètres administratifs qui délimitent le territoire d'application des mesures de protection (contestés par la profession agricole elle-même, qui juge les restrictions trop contraignantes), mais aussi les parcellaires issus d'opérations de remembrement (contestés par des

environnementalistes qui dénoncent les conséquences écologiques de la destruction des haies) ou encore des règlements plus localisés qui protègent la vocation agricole de certains chemins communaux.

### 3.1.2. *Des conflits préventifs*

La majorité des conflits (57,7%) cherche à *prévenir* l'existence des objets jugés synonymes de contraintes environnementales. Les autres conflits sont curatifs. Ils sont provoqués par des acteurs qui cherchent à réduire ou à supprimer une gêne qu'ils subissent réellement.

La lutte contre les dispositifs dédiés au fonctionnement de la ville est essentiellement préventive, sauf pour certaines catégories comme celle des objets supports de la gestion des déchets ou des usages d'habitation (figure 15.3). La contestation des autres usages non agricoles de l'espace fait face à une situation inverse, puisque dans la quasi-totalité des situations, les objets qui provoquent les contraintes dénoncées sont réels et ont déjà modifié l'état des ressources lorsque les acteurs le constatent et réagissent. Ils entrent alors dans un processus de conflits curatifs. Le cas des conflits qui contestent les dispositifs dédiés aux usages agricoles des ressources naturelles est plus nuancé. La moitié concerne des objets et des usages virtuels, comme les projets de forage agricole, ou de plantation d'OGM, alors que le restant lutte contre l'usage de pratiques, de bâtiments et de règlements existants (brûlage de chaumes, silos, servitude de passage).

### 3.1.3. *Les ressources et intérêts menacés par la superposition et le voisinage des dispositifs contestés*

Les acteurs qui contestent les dispositifs dont nous venons de faire la liste cherchent avant tout à protéger des intérêts, individuels ou collectifs, liés à la consommation, l'exploitation ou la conservation de ressources territoriales. Dans près de la moitié des conflits, soit 46% des cas (tableau 15.1), ils se mobilisent pour la préservation de la vocation agricole des ressources foncières. Celles-ci sont localisées au sein d'espaces ouverts ou, exceptionnellement au sein d'espaces à vocation agricole mais « occupés » par d'autres usages (4% des cas). Ces ressources sont aussi bien des ressources naturelles immeubles comme le foncier, que des ressources « mobiles », qui circulent entre les espaces urbanisés proches et les espaces agricoles (eau, air). Une grande partie de ces conflits (1/3) correspond aussi aux cas où les acteurs se mobilisent également pour la préservation des ressources paysagères issues de l'exploitation agricole des ressources naturelles.

Pour un quart des conflits (25%), les acteurs ne cherchent pas tant à protéger des espaces ouverts ou paysagers, que la qualité environnementale des ressources atmosphériques et hydrologiques qui circulent entre



Tableau 15.1  
**Les types d'antagonismes à l'origine des conflits d'usage des ressources agriurbaines et leurs proportions respectives parmi le corpus recensé dans la presse**

Dispositifs contestés	Ressources agri urbaines protégées	Proximité spatiale entre usages	Proximité spatiale entre usagers	Origine des antagonismes dénoncés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous types d'ouvrages bâtis pour usages urbains</li> <li>- Sites de gestion des déchets/Plans d'épandages</li> <li>- Périmètre prospection cimentière</li> <li>- Plan d'occupation des sols et permis</li> <li>- Stationnement véhicules</li> <li>- Activités loisirs</li> </ul>	Foncier à vocation agricole	Usages superposés	Usagers d'un même lieu	Les dispositifs de la ville consomment ou altèrent des ressources que certains réservent à l'agriculture (72 % des conflits)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infr. transport</li> <li>- Sites industriels (extraction, zone activités, logistique)</li> <li>- Sites de gestion des déchets/Plans d'épandages</li> <li>- Éoliennes</li> </ul>	Ressources « mobiles » (air, eau)	Usages voisins	Usagers d'espaces voisins	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites construits pour usages urbains</li> <li>- Périmètre prospection cimentière</li> </ul>	Ressources écologiques	Usages superposés	Usagers d'un même lieu	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remblais paysagers (aménagement paysager des sites de stockage de déchets)</li> <li>- Zones logements et activités, POS</li> <li>- Éoliennes</li> </ul>	Ressources paysagères	Usages superposés	Usagers d'espaces voisins	Les dispositifs de la ville dégradent les paysages agricoles (27 % des conflits)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites de stockage et d'échange d'intrants et de produits agricoles</li> <li>- Forage d'irrigation</li> </ul>	Ressources « mobiles » (air, eau)	Usages voisins	Usagers d'espaces voisins	Les dispositifs de l'économie agricole consomment ou altèrent des ressources que certains réservent à la ville (16 % des conflits)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres réglementaires de protection de la vocation agricole du foncier (Zone A, classement de sites, etc.)</li> </ul>	Foncier à vocation urbaine	Usages superposés	Usagers d'un même lieu	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation des pratiques agricoles</li> <li>- Dégâts gibier</li> </ul>	Foncier à vocation agricole	Usages superposés	Usagers d'un même lieu	Les dispositifs de gestion des biens de la nature contraignent la valorisation agricole des ressources (8 % des conflits)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semences OGM</li> </ul>	Ressources écologiques	Usages superposés et voisins	Usagers d'espaces voisins	Les dispositifs de l'économie agricole dégradent l'état des ressources de biodiversité (1 % des conflits)

Source : *Le Parisien*, 2003-2005.

les différents territoires périurbains et sont consommées au sein des zones d'habitat. Dans ces cas de figure, les résidents préfèrent que ces ressources circulent entre des espaces agricoles et naturels et leur zone d'habitat, plutôt qu'entre une future zone industrielle ou urbanisée et leur zone d'habitat. Enfin, dans 10% des conflits relatés dans la presse, les acteurs à l'origine du conflit déclarent vouloir protéger les espaces agricoles pour assurer la préservation des ressources de biodiversité qu'ils constituent.

### 3.2. Conflits d'usage et jeux d'acteurs : différenciations des schémas d'opposition entre acteurs

Même s'ils dépendent de la nature et de l'agencement des objets dans l'espace, les conflits sont avant tout des processus sociaux, que l'on peut décrire en termes d'interactions sociales entre groupes d'acteurs.

#### 3.2.1. *Les jeux d'acteurs révèlent une collectivisation des conflits préventifs*

Une première synthèse quantitative des informations recueillies dans la presse, concernant les acteurs engagés dans des conflits, montre que ce n'est pas tant la réaction des usagers directs de l'espace (acteurs professionnels et particuliers) qui est médiatisée que l'action de leurs représentants (élus, acteurs associatifs, représentants de l'autorité publique) (figure 15.4). Parmi ces derniers, les élus communaux, ainsi que les acteurs associatifs, locaux ou généralistes, constituent la majorité des acteurs à l'origine des actes médiatisés, alors que les représentants de l'autorité publique nationale, les élus communaux à nouveau et les usagers professionnels constituent le trio des acteurs les plus contestés.

Parmi les conflits déclenchés par les acteurs qui résistent à la modification des espaces à vocation agricole au profit de l'extension de la ville, on distingue trois échelles de conflit, qui correspondent à des catégories d'objets et d'usages contestés différentes. Il s'agit des conflits d'aménagements régionaux, des conflits liés à la maîtrise du foncier communal et des conflits liés aux conséquences de l'urbanisation (Cadene, 1990).

Pour les premiers, les interactions conflictuelles se développent à l'échelle d'une sous-région, par le biais d'alliances entre élus et associations qui s'opposent aux représentants de l'autorité publique accusés de soutenir des promoteurs privés ou en tant que gestionnaires de la planification et de l'aménagement régional (tableau 15.2). Dans le cas de conflits liés à la maîtrise du foncier communal, les interactions conflictuelles restent confinées à l'échelle de la commune. Le conseil municipal joue ici un rôle important. Enfin, les conflits déclenchés par les acteurs qui luttent contre



Tableau 15.2  
Objets des conflits en fonction de l'intensité et de la chronologie

Types d'incompatibilités médiatisées	Objets supports des usages contestés	Les auteurs de l'engagement dans le conflit	Les acteurs attaqués lors du conflit
<p>Les dispositifs de la ville consomment ou altèrent des ressources que certains réservent à l'agriculture (72 % des conflits)</p> <p>Les dispositifs de la ville dégradent les paysages agricoles (27 % des conflits)</p>	<p><i>Conflits d'aménagement régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épandages/Déchets/ Remblais paysagers</li> <li>- Sites industriels (extraction, zone d'activités)</li> <li>- Infr. transport</li> <li>- Périmètre prospection cimentière</li> <li>- Ouvrages d'UP</li> </ul>	<p>50 % alliances de collectivités locales</p> <p>30 % alliances d'associations locales et généralistes</p>	<p>30 % acteurs professionnels</p> <p>30 % autorité publique nationale</p> <p>30 % autorité publique locale</p>
	<p><i>Conflits pour la maîtrise du foncier communal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- POS/Permis</li> <li>- Zones habitats et d'activités locales</li> <li>- Éoliennes</li> <li>- Antenne-relais</li> </ul>	<p>55 % collectivités locales (communes)</p> <p>33 % associations locales</p>	<p>50 % collectivités locales (communes)</p> <p>40 % acteurs professionnels</p>
<p>Les dispositifs de l'économie agricole consomment ou altèrent des ressources que certains réservent à la ville (16 % des conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites de stockage et d'échange des intrants et produits agricoles</li> <li>- Forage d'irrigation</li> </ul>	<p>Associations locales</p> <p>Collectivités locales</p>	<p>Acteurs professionnels (exploitants et filières)</p>
<p>Les dispositifs de gestion des biens de la nature contraignent la valorisation agricole des ressources (8 % des conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de restriction usages agricoles</li> <li>- Dégâts du gibier</li> </ul>	<p>Particuliers</p> <p>Acteurs professionnels (agricoles)</p>	<p>Autorités publiques régionales, nationales</p> <p>Associations</p>
<p>Les dispositifs de l'économie agricole dégradent l'état des ressources de biodiversité (1 % des conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semences OGM</li> </ul>	<p>Associations</p> <p>Particuliers</p> <p>Collectivités locales</p>	<p>Acteurs professionnels</p>

les nuisances et contraintes générées par l'activité des exploitations agricoles se déroulent essentiellement à l'échelle des territoires communaux et limitrophes. Ils impliquent les associations environnementales locales, les élus communaux contre les acteurs professionnels du secteur agricole ou agroalimentaire.

### 3.3. L'influence du contexte socioéconomique sur l'émergence des conflits

Nous venons de le voir, le déclenchement d'un processus conflictuel est dépendant des capacités de certains acteurs à percevoir des changements environnementaux, à mobiliser des connaissances qui leur permettent d'évaluer la nature des contraintes issues de la superposition et du voisinage de certains dispositifs spatiaux et à mettre en œuvre un *ensemble d'actions pour intervenir sur les acteurs à l'origine des usages contestés*. Dans le cadre d'une approche géographique du phénomène, on s'interroge maintenant sur les contextes sociaux-spatiaux qui conditionnent la réunion de ces trois critères.

Nous avons mis en évidence que la probabilité qu'une commune soit plus ou moins concernée par un conflit est statistiquement dépendante de son profil socioéconomique<sup>8</sup>. Nous nous sommes basés, non plus sur la localisation des espaces objets du conflit, mais sur la localisation des acteurs territoriaux locaux (résidents, professionnels, élus, associations locales) à l'origine de l'engagement conflictuel.

Le test de l'influence de ce facteur géographique sur le nombre de conflits par commune (tableau 15.3) et le nombre de conflits par résident (tableau 15.4) révèle que ce sont les communes du profil « pôle rural » qui sont les plus conflictuelles si l'on compare le nombre de conflits au nombre de communes du profil. Les communes de pôles ruraux sont les plus peuplées de la zone périurbaine à morphologie rurale (5 000 habitants/commune), la croissance de la population y est réduite et marquée par le vieillissement des habitants. Il s'agit souvent de chefs-lieux de cantons. Cet indicateur de conflictualité semble donc fortement lié à la densité de population, qui augmente le nombre d'acteurs susceptibles de s'engager dans le conflit.

---

8. La typologie des communes qui a été utilisée est celle développée par SEGESA pour le Département des statistiques agricoles Agreste, à partir d'une dizaine de variables issues de différents recensements et cartographies des sols réalisés entre 1990 et 1999 (Bontron, 2005).

Tableau 15.3  
Influence du profil socioéconomique de la commune sur le nombre de conflits par commune

	Origine des acteurs responsables de l'engagement dans le conflit			Conflits préventifs			Conflits curatifs	
	Nb communes du profil socio-économique	Nb communes identifiées	Intensité conflictuelle des communes du profil	Nb communes identifiées	Intensité conflictuelle des communes du profil	Nb communes identifiées	Intensité conflictuelle des communes du profil	
Secteurs géographiques								
Agglomération parisienne	-	28	-					
PU urbanisé (hors typo)	-	15	-					
Type de profil socioéconomique								
Rés. aisé	202	22	0,11	17	0,08	5	0,02	
Rés. classes moyennes	292	27	0,09	19	0,06	8	0,03	
Rural traditionnel	247	13	0,05	9	0,04	4	0,016	
Bourgs ruraux	92	9	0,10	5	0,05	4	0,04°	
Pôles ruraux	187	36	<b>0,19**</b>	27	<b>0,14**</b>	9	<b>0,05°</b>	
Total	1 020	107	0,15	77	0,07	30	0,03	

L'intensité conflictuelle du profil correspond ici au rapport entre le nombre de communes touchées par les conflits recensés et le nombre total de communes du profil.

\*\* Proportion significativement plus élevée selon le test du Chi-2 ( $P < 0,01$ ); pas de corrélation ( $P > 0,1$ ).

Tableau 15.4  
Influence du profil socioéconomique de la commune sur le nombre de conflits par commune

	Origine des acteurs responsables de l'engagement dans le conflit				Conflits préventifs			Conflits curatifs	
	Pop total du profil	Nb communes identifiées	Intensité conflictuelle de la pop. du profil	Nb communes touchées	Intensité conflictuelle de la pop. du profil	Nb communes touchées	Intensité conflictuelle de la pop. du profil	Nb communes identifiées	Intensité conflictuelle de la pop. du profil
Rés. aisé	214,5	22	0,10**	17	0,08**	5	0,023		
Rés. classes moyennes	237,5	27	0,11**	19	0,08**	8	0,033*		
Rural traditionnel	186,3	13	0,07	9	0,05	4	0,021		
Bourgs ruraux	107,5	9	0,08	5	0,05	4	0,037*		
Pôles ruraux	993,0	36	0,04	27	0,03	9	0,009		
Total	1 738,8	107	0,06	77	0,04	30	0,017		

L'intensité conflictuelle du profil correspond ici au rapport entre le nombre de communes touchées par les conflits recensés et le nombre total de communes du profil.

\*\*P < 0,01, \*P < 0,05 : proportions significativement plus élevées selon le test du Chi-2.

Si l'on compare le nombre de conflits au nombre total d'habitants des communes d'un même profil socioéconomique, ce sont les résidents des communes du profil «résidentiel aisé» et du profil «résidentiel des classes moyennes» qui présentent un taux de conflictualité plus important.

Les communes du profil «résidentiel aisé» se caractérisent par un accroissement moins important de leur population entre 1990 et 1999, un fort taux de retraités et de cadres, avec un taux élevé de résidences individuelles. Il est à noter que les espaces agricoles y sont moins importants en termes de superficie, au profit d'espaces forestiers. Elles sont plutôt localisées dans la moitié est de la région, dans les départements des Yvelines principalement, mais aussi du Val-d'Oise et de l'Essonne.

Les communes du profil «résidentiel des classes moyennes» sont caractérisées par un accroissement un peu plus important entre 1990 et 1999 et une plus grande proportion de jeunes ménages. Les communes de classes moyennes en 1999 dont le taux de conflits par habitant est le plus important sont celles situées aux franges des départements des Yvelines et de l'Essonne (conflits emblématiques liés à l'implantation d'éoliennes) et de la ville nouvelle de Sénart (conflits liés à l'implantation d'infrastructures d'utilité publique, prison, aire d'accueil de gens du voyage, etc.). Il s'agit de communes qui ont accueilli la majeure partie des constructions de nouveaux logements des années 1990 et où la fonction résidentielle est assez diffuse.

Ainsi, même s'ils sont moins nombreux, les acteurs «territoriaux» (résidents, exploitants agricoles, élus, associations locales) des secteurs ruraux résidentiels sont proportionnellement plus réactifs que ceux des secteurs plus denses. Cette corrélation reste vraie pour les conflits préventifs alors que, pour les conflits curatifs, ce sont les populations des communes du profil «résidentiel des classes moyennes» et du profil «bourgs ruraux» qui sont les plus conflictuelles.

## **Conclusion : les conflits et la régulation des usages des ressources agriurbaines vus par la presse**

Les informations fournies par la presse indiquent qu'il existe une régulation sociale des usages des ressources agriurbaines, qui se fait essentiellement à travers la lutte contre l'extension des dispositifs dédiés au fonctionnement de la ville ou des activités non agricoles. Il s'agit par exemple des protestations contre les dispositifs de gestion des déchets urbains ou contre certains usages temporaires non planifiés des espaces ouverts (stationnement de



caravanes, usages de loisirs en plein air, etc.). C'est en effet par la contestation de ces usages que sont régulées la consommation de terres agricoles au profit de l'urbanisation, mais aussi la dégradation des ressources hydrauliques et atmosphériques qui circulent entre les différents territoires périurbains.

Le reste des articles du corpus révèle cependant que d'autres types de conflits participent à cette régulation par la contestation de l'impact des dispositifs dédiés à l'agriculture sur les ressources de consommation urbaine. La nature des groupes d'acteurs à l'origine de ces processus de régulation est déterminée, d'une part, par leurs capacités à mettre en évidence les liens entre les ressources menacées et les dispositifs contestés et, d'autre part, par leur capacité d'intervention au sein de réseaux, hiérarchiques ou d'influence, qui leur permettent d'intervenir auprès des instances territoriales, gouvernementales ou économiques dont dépend la gestion des dispositifs contestés.

Nous avons montré par ailleurs que ces conditions sont réunies, dans le cas des conflits préventifs, au sein des communes rurales résidentielles aisées ou de classes moyennes et, dans le cas des conflits curatifs, au sein des communes rurales résidentielles de classes moyennes et des bourgs ruraux nouvellement attractifs. Nous pouvons en déduire que si la morphologie spatiale des communes explique la nature des ressources protégées et des objets contestés, c'est bien le profil « résidentiel rural » des acteurs qui conditionne leur capacité à s'engager dans un conflit médiatisé par la presse.

## Bibliographie

- Boisson, J.-P. (2005). *La maîtrise foncière, clé du développement rural : pour une nouvelle politique foncière*, Paris, Conseil économique et social.
- Bontron, J.-C. (2005). *La dynamique territoriale de l'agriculture et de l'espace rural en Île-de-France*, Rapport du cabinet SEGESA, Paris, Direction régionale et inter-départementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Bruinsma, W. et W. Hertog Leusden (dir.) (2003). *Annotated Bibliography on Urban Agriculture*, Amsterdam, ETC – Urban Agriculture Programme.
- Bryant, C.R. (1973a). « L'agriculture face à l'urbanisation : le cas des exploitations de grande culture expropriées par l'emprise de l'aéroport Paris-Nord », *Économie rurale*, vol. 95, p. 23-35.
- Bryant, C.R. (1973b). « L'agriculture face à la croissance métropolitaine, le cas des exploitations fruitières de Groslay et Deuil-la-Barre dans la grande banlieue nord de Paris », *Économie rurale*, vol. 98, p. 35-55.

- Bryant, C.R. (1992). *Agriculture in the City's Countryside*, Toronto, University of Toronto Press.
- Cadène, P. (1990). « L'usage des espaces péri-urbains, une géographie régionale des conflits », *Espace rural*, vol. 118-119, p. 235-267.
- Caron, A. et A. Torre (2005). « Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux », dans A. Torre et M. Filippi (dir.), *Proximités et changements socioéconomiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA Éditions.
- Donadieu, P. (2000). « Campagnes et natures urbaines », dans T. Paquet *et al.*, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 156-165.
- IAURIF (2004). *Atlas rural et agricole de l'Île-de-France*, IAURIF-DRIAF ◊ Région Île-de-France.
- IAURIF (2005). *Sensible ralentissement de la consommation d'espaces naturels et agricoles en Île-de-France : les derniers résultats du MOS 2003*, vol. 387, Paris, IAURIF.
- Kirat, T. et A. Torre (dir.) (2006). « Conflits d'usage et dynamiques spatiales : les antagonismes dans l'occupation des espaces périurbains et ruraux », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 3.
- Ley, D. et J. Mercer (1980). « Locational conflicts and the politics of consumption », *Economic Geography*, vol. 56, n° 2, p. 89-109.
- Melé, P. (2004). « Introduction : conflits, territoires et actions publique », dans P. Melé, C. Larrue et M. Rosemberg (dir.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », p. 13-32.
- Melé, P., C. Larrue et M. Rosemberg (dir.) (2003). *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires ».
- Mormont, M. (2006). « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 3, p. 299-318.
- Mougeot, L.J.A. (2000). « Urban agriculture: Definition, presence, potentials, and risks », dans N. Bakker *et al.* (dir.), *Growing Cities, Growing Food: Urban Agriculture on the Policy Agenda, a Reader on Urban Agriculture*, Feldafing, Des-Etc.
- Moustier, P. et A. Salam Fall (2004). « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractéristiques et évaluation », dans O.B. Smith, P. Moustier, L. Mougeot et A. Salam Fall (dir.), *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthode*, Montréal, CIRAD, CRDI, p. 23-43.
- Owen, L., W. Howard et M. Waldron (2000). « Conflicts over farming practices in Canada: The role of interactive conflict resolution approaches », *Journal of Rural Studies*, vol. 16, p. 475-483.
- Rucht, D., R. Koopmans et F. Neidhardt (dir.) (1992). *Act of dissent, New developments in the study of protest*, Rowman and Littlefield publishers, p. 349.
- Sénécal, G. (2005). « Conflits, proximité, coopération », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, n° 138, p. 277-285.
- Trudelle, C. (2003). « Au-delà des mouvements sociaux, pour une typologie relationnelle des conflits sociaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, p. 223-242.